



CROIX ROUSSE SOLIDAIRE

Compte rendu de l'assemblée générale constituante du lundi 23 janvier 2006

Ordre du jour :

1- Présentation des statuts et de la Charte d'adhésion à l'association

Il a été fait lecture intégrale des statuts et de la Charte de l'association.

Concernant l'article 5 du statut initial, un amendement a été proposé et adopté par l'assemblée :

La précision suivante « *...toute personne morale qui désignerait un représentant pour adhérer à l'association s'engage à souscrire aux principes contenus dans la Charte* » est inscrite désormais à l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts de l'association.

Concernant l'article 8 du statut initial, un amendement a été proposé et adopté par l'assemblée, relatif à la délégation souhaitée de communication :

La précision suivante : « *Nota : En cas d'indisponibilité du (de la) Président(e) un porte parole peut être mandaté par le Bureau.* » est inscrite désormais à l'alinéa 4 de l'article 8 des statuts de l'association.

Concernant l'alinéa 2 de l'article 2 de la Charte d'adhésion, relatif à l'objet de l'association, un amendement a été proposé afin de reformuler celui ci .

Le débat a porté sur la distinction entre les « moyens » mis en œuvre et « l'objectif » à atteindre.

La formulation initiale de l'objet « *...contester publiquement toute décision...* » ne faisant apparaître qu'un des moyens à mettre en œuvre, il a été décidé à la majorité d'employer une nouvelle formulation, plus générale et abstraite .

En ce sens, il est proposé : « *Contribuer par ses actions d'analyse et de propositions constructives auprès des pouvoirs publics et organismes institutionnels à préserver et améliorer la qualité de vie sur le quartier de la Croix Rousse* »

Sur ce dernier point, et en l'absence de contestation argumentée dans les 8 jours auprès du Président, il est à considérer que cette rédaction sera inscrite désormais à l'alinéa 2 de l'article 2 des statuts ainsi que de la Charte d'adhésion, portant sur l'objet de l'association Croix Rousse Solidaire, et seront déposés en Préfecture.

2- Enregistrement des nouvelles adhésions

L'assemblée a été invitée à adhérer ou non à l'association, en toute liberté de conscience eu égard à l'objectif et aux principes de l'association.



Sur un total de 27 (vingt sept) personnes présentes, 25 (vingt cinq) ont consenti librement à adhérer.

Il a été proposé dès lors aux adhérents seulement de constituer le Conseil d'administration de l'association sur la base du volontariat.

3- Constitution du Conseil d'Administration

Sur un total de 25 adhérents, 18 sont restées présentes.

Conformément à l'article 8 des statuts, 9 adhérent(e)s se sont déclarés volontaires pour constituer le Conseil d'administration.

Liste nominative du C.A. de Croix Rouse Solidaire :

- Daniel Markowicz
- Yves Sylvestre-Baron
- Guy Ferry
- Irène Guillot
- Daniel Tarchi
- Régis Challier
- Eric Solois
- Jean-Luc Lorini
- Guy Bert-Gauthier

Nota 1 : une adhérente, Patricia Jezegou doit être recontactée prochainement afin de confirmer ou d'infirmer son entrée au sein du C.A.

Nota 2 : Il convient de préciser que l'intégration en cours d'année au sein du C.A. par un nouvel adhérent est envisageable, après que la candidature de ce dernier ait été jugée positive et constructive par le C.A.

4- Election du Bureau - postes à pourvoir : Président(e), Vice Président(e)(s) Trésorier(e) et adjoint(e) Secrétaire et adjoint(e)

Conformément à l'article 9 des statuts, il a été procédé par le Conseil d'administration formé à l'élection du Bureau de l'association.

Sur la base d'une proposition nominative par les 9 membres du C.A., les postes ont été pourvus comme suit :

- **Président** : Guy Bert-Gauthier, élu par 9 voix sur 9
- **Vice Président** : Daniel Tarchi, élu par 9 voix sur 9
- **Vice Présidente** : poste à pourvoir
- **Secrétaire** : Yves Sylvestre-Baron, élu par 9 voix sur 9
- **Secrétaire adjointe** : Irène Guillot, élue par 9 voix sur 9
- **Trésorier** : Régis Challier, élu par 9 voix sur 9
- **Trésorier adjoint** : Daniel Markowicz, élu par 9 voix sur 9



Les membres du Bureau élu à l'unanimité remercient le C.A., ainsi que les adhérents présents pour la confiance accordée et assurent de leur volonté à exercer au mieux les responsabilités qui leur incombent.

5- Constitution des 4 groupes de travail :

Il a été convenu de constituer 4 groupes de travail regroupant les membres du C.A. et les adhérents volontaires.

- a) Déplacements, Stationnement*
- b) Urbanisme, Environnement*
- c) Culture, Sports, Associations*
- d) Propreté, Sécurité*

Il a été décidé que les membres du C.A. se réuniront mercredi 08 février prochain afin de structurer la mise en place de ces groupes et définir la stratégie à adopter .

Aucune question ni objection quant au déroulement de l'Assemblée générale constituante n'ayant été formulée, il a été convenu de clore celle ci.

Lyon, lundi 23 janvier 2006

Le Président

Guy Bert-Gauthier

Le Secrétaire

Yves Sylvestre-Baron

Le Trésorier

Régis Challier

